



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/231
28 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION EN SOMALIE,
PRÉSENTÉ EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 13 DE LA RÉOLUTION
954 (1994) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 954 (1994) du 4 novembre 1994, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) pour une dernière période allant jusqu'au 31 mars 1995. Au paragraphe 13 de cette résolution, le Conseil m'a prié de lui rendre compte, avant le 31 mars 1995, de la situation en Somalie et de lui présenter des suggestions concernant le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer en Somalie au-delà de cette date.

2. Le présent rapport décrit l'évolution de la situation politique depuis la date de mon dernier rapport (S/1994/1166, du 14 octobre 1994). Il présente ce que l'ONU a réalisé en Somalie sur les plans politique, humanitaire, militaire et de la sécurité; les programmes relatifs à la police et à la justice; les aspects financiers de la question; et le retrait d'ONUSOM II. Il présente aussi quelques suggestions concernant le rôle que l'ONU pourrait jouer en Somalie après l'expiration du mandat d'ONUSOM II, le 31 mars 1995.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE DEPUIS LA PRÉSENTATION DU DERNIER RAPPORT

3. Le 14 octobre 1994, 12 factions et organisations associées à l'Alliance nationale somalie (SNA), ont annoncé dans un mémorandum leur décision d'organiser une conférence nationale de réconciliation à Mogadishu le 27 octobre 1994. Elles demandaient instamment aux dirigeants de quatre des signataires de l'Accord d'Addis-Abeba (S/26317) associés au Groupe des Douze – à savoir le Mouvement démocratique somali (SDM), le Front national somali (SNF), le Mouvement patriotique somali (SPM) et le Parti somali unifié (USP) – de participer eux aussi à cette conférence et, entre autres, priaient ONUSOM II d'adresser aux présidents des 16 factions et organisations énumérées dans le mémorandum une invitation à participer à la Conférence. Ces 16 factions comprenaient des groupes dissidents provenant de l'Organisation Muki africaine

somalie (SAMO), de l'Union nationale somalie (SNU) et du Mouvement national du sud de la Somalie (SSNM), qui n'avaient pas de statut officiel dans le contexte de l'Accord d'Addis-Abeba ou de la Déclaration de Nairobi (S/1994/614, annexe I).

4. Après la publication du mémorandum du 14 octobre 1994, mon Représentant spécial a demandé instamment à tous les dirigeants somalis d'intensifier leurs consultations afin de faciliter la convocation d'une conférence de réconciliation nationale largement représentative ou ouverte à tous, qui comprendrait les représentants de toutes les factions reconnues des deux parties, à savoir la SNA et le Groupe des Douze.

5. Le 17 octobre 1994, le Groupe des Douze a lancé un appel à la SNA pour demander que ces deux groupes se rencontrent dans le cadre d'une conférence largement représentative, à laquelle participeraient tous les signataires de l'Accord d'Addis-Abeba et le SNM. Le 23 octobre 1994, le Groupe des Douze a adopté une charte, par laquelle il s'est officiellement constitué de nouveau en Alliance pour le statut de la Somalie (SSA), organisation regroupant 14 factions et organisations créée à l'origine en février 1994. M. Ali Mahdi a été élu Président de l'Alliance.

6. Malgré les contacts intensifs et les consultations officieuses qui ont eu lieu par la suite, les deux parties n'ont pas réussi à s'entendre sur la convocation d'une conférence ouverte à tous. Mon Représentant spécial a alors demandé instamment aux factions de la SNA de reporter l'ouverture de leur conférence, de façon à laisser du temps pour poursuivre les consultations avec la SSA. Le 26 octobre 1994, les factions de la SNA ont annoncé qu'elles avaient décidé de reporter au 1er novembre 1994 l'ouverture de leur conférence, par déférence pour la mission du Conseil de sécurité qui devait se rendre en Somalie.

7. La mission du Conseil de sécurité, dirigée par M. Colin Keating, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande, s'est rendue en Somalie les 26 et 27 octobre 1994 et a rencontré les dirigeants des factions et organisations de la SSA et de celles de la SNA pour leur communiquer un message spécial du Conseil concernant la situation en Somalie et le rôle futur des Nations Unies dans le pays (voir S/1994/1245, annexe II).

8. Le 1er novembre, toutefois, les factions de la SNA ont organisé une conférence unilatérale à Mogadishu-Sud en vue de mettre en place un gouvernement intérimaire dans les 45 jours. Le même jour, mon Représentant spécial a fait paraître une déclaration dans laquelle il a souligné que, ce faisant, les factions de la SNA allaient à l'encontre de ce qui avait été convenu entre elles et toutes les autres factions concernées, à savoir qu'ONUSOM II inviterait les dirigeants des factions reconnues à participer à la conférence de réconciliation nationale, après que les consultations nécessaires seraient terminées. Sur cette base, mon Représentant spécial a refusé, comme il y était invité, d'assister en qualité d'observateur à la conférence unilatérale de la SNA. Il y a depuis lors un désaccord entre le général Aidid et mon Représentant spécial, celui-ci continuant à faire valoir que la conférence de réconciliation nationale devait être ouverte à tous et que l'ONU ne serait pas en mesure de soutenir un gouvernement qui serait partisan.

9. M. Ali Mahdi, pour sa part, a organisé une réunion parallèle des chefs de la SSA à Mogadishu-Nord afin de préparer leur réponse au cas où, comme on le prévoyait, la conférence organisée par la SNA annonçait la constitution d'un gouvernement intérimaire. Le 3 novembre 1994, les dirigeants de la SSA ont fait savoir à mon Représentant spécial qu'ils avaient pris des dispositions en vue de constituer leur propre gouvernement national dans une telle éventualité. Ils ont également souligné que la conférence de la SNA contrevenait à tous les accords précédemment conclus entre les factions reconnues et ont redit que le règlement de la crise somalie ne pouvait venir que d'une conférence de réconciliation nationale à laquelle participeraient toutes les organisations politiques reconnues et tous les secteurs de la société somalie, y compris les chefs traditionnels, les anciens, les chefs religieux, les intellectuels et les femmes.

10. Mon Représentant spécial a continué de faire valoir aux deux parties qu'il était nécessaire d'organiser une conférence qui soit véritablement ouverte et largement représentative et il a mis des locaux du quartier général d'ONUSOM II à la disposition des factions de la SSA et de la SNA pour qu'elles tiennent de nouvelles consultations de façon à parvenir à un accord. Il a averti les deux parties qu'ONUSOM II n'offrirait l'assistance nécessaire qu'en vue d'une telle conférence.

11. Les factions de la SSA et de la SNA ont finalement désigné six représentants chacune, qui ont tenu une série de réunions à Mogadishu-Sud du 4 au 8 novembre 1994, afin de parler de questions de fond relatives à la convocation d'une conférence de réconciliation nationale, y compris la question d'une réunion préparatoire. Toutefois, ces réunions se sont soldées par un échec. Par la suite, faisant une nouvelle tentative pour sortir de l'impasse, ONUSOM II a facilité la tenue de deux réunions à son quartier général entre M. Ali Mahdi et le colonel Abdullahi Yusuf Ahmed, Président du Front démocratique de salut de la Somalie (SSDF), qui avait été chargé par les factions et organisations de la SNA de parler en leur nom avec la SSA de la convocation d'une conférence ouverte à tous. À la demande des deux parties, la SNA et la SSA, ONUSOM II a aussi pris des dispositions pour que le général Mohamed Said Hersi "Morgan", Vice-Président du SPM/SSA, se rende de Kismayo à Mogadishu pour consultations. À Mogadishu, le général Morgan a rencontré séparément, d'une part, M. Ali Mahdi et les factions de la SSA, et, d'autre part, le colonel Abdullahi Yusuf, en vue de réconcilier les factions de la SSA et celles de la SNA. D'autres chefs de faction des deux parties se sont rencontrés au quartier général d'ONUSOM II afin de faciliter la réalisation d'un accord.

12. Ces efforts n'ont pas permis de réaliser de nouveaux progrès et, au début de décembre 1994, la SNA et la SSA, dont la conférence et la réunion, respectivement, se tenaient en parallèle, ont indiqué leur intention d'annoncer la composition de gouvernements distincts. Elles n'ont donné suite ni l'une ni l'autre à ce projet qui aurait certainement eu des effets déstabilisateurs, et leurs conférence et réunion demeurent en session. Les discussions qu'elles poursuivent ont apparemment porté sur la nature d'un système fédéral de gouvernement, les pouvoirs du gouvernement central vis-à-vis des autorités régionales, la répartition des postes gouvernementaux et la rédaction d'une charte de transition. Il a également été indiqué que quatre des comités qui

avaient été établis lors de l'ouverture de la conférence de la SNA afin d'étudier les questions de la réconciliation, du relèvement, de la sécurité et de la rédaction d'une charte, respectivement, avaient achevé leurs travaux.

13. Mon Représentant spécial s'est rendu à Addis-Abeba le 29 décembre 1994 afin d'y rencontrer le Président de l'Éthiopie, M. Meles Zenawi, et d'étudier avec lui les moyens d'amener M. Ali Mahdi et le général Aidid à surmonter leurs divergences touchant la convocation d'une conférence de réconciliation nationale authentique. M. Meles Zenawi agissait dans le cadre d'un mandat que lui ont assigné l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement. À l'issue de ces discussions, le Président de l'Éthiopie a envoyé en Somalie au début de janvier 1995 une mission d'établissement des faits qui a maintenu des contacts étroits avec mon Représentant spécial. Par la suite, au début de mars 1995, M. Meles Zenawi a envoyé en Somalie une délégation de chefs somalis d'Éthiopie, du Kenya et de Djibouti afin d'essayer de convaincre les dirigeants politiques et chefs traditionnels de tout le pays de se réunir et de travailler ensemble à la réconciliation nationale.

14. En décembre 1994 également, une délégation de la Ligue des États arabes s'est rendue en Somalie, où elle a rencontré des factions de la SSA et de la SNA afin d'aider à accélérer le processus de réconciliation nationale. Par la suite, la Ligue, l'OUA et l'Organisation de la Conférence islamique ont tenu au Caire, les 22 et 23 février 1995, une réunion conjointe sur la Somalie à laquelle l'ONU a participé en qualité d'observateur. Les organisations participantes se sont accordées sur la nécessité de poursuivre et d'intensifier les efforts conjointement déployés afin d'aider les Somalis à parvenir à la réconciliation nationale aussi rapidement que possible. À cette fin, elles ont décidé d'envoyer à Addis-Abeba, à une date restant à déterminer, une mission conjointe chargée de tenir des consultations avec l'organe central du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

15. Dans l'entretemps, les factions de la SSA et de la SNA ont continué de se rencontrer, en janvier et février 1995, afin d'examiner les nouvelles initiatives proposées de part et d'autre afin de sortir de l'impasse politique. Le 6 février, la SSA a officiellement présenté son plan d'action, sous la forme d'une proposition de réconciliation nationale en Somalie. Elle demandait dans ce texte que soit convoquée, le 25 février 1995 ou à une autre date convenue, une conférence unifiée et ouverte à tous sur la réconciliation nationale à laquelle prendraient part la SSA, la SNA, le SNM et l'Alliance du nord-ouest de M. Egal, ainsi que des chefs traditionnels et des anciens, des chefs religieux, des intellectuels et des femmes. L'ONU jouerait un rôle de médiation et d'appui dans la préparation et la convocation de la conférence. Lors d'une conférence de presse donnée à cette occasion, M. Ali Mahdi a souligné que le plan d'action de la SSA n'était qu'une proposition et pouvait être modifié. Exprimant l'espoir que la SNA y réagirait favorablement, il a mis l'accent sur le fait qu'une faction politique ou une alliance ne saurait à elle seule former un gouvernement d'unité nationale.

16. Dans les semaines qui ont précédé le retrait d'ONUSOM II, mon Représentant spécial s'est entretenu, en janvier 1994 et depuis lors, avec la SNA et la SSA afin de les inciter à constituer des comités mixtes qui seraient chargés de gérer le port maritime et l'aéroport de Mogadishu. En janvier 1995, la SSA et la SNA sont parvenues à mettre en place un comité de négociation. Une fois annoncé le plan d'action de la SSA, le comité de négociation SNA/SSA a reçu pour mandat élargi de coordonner les questions politiques et économiques relatives à la réconciliation entre les clans Habr Gedir et Mudulood, de mettre au point les modalités suivant lesquelles le général Aidid et M. Ali Mahdi pourraient être réunis et de fusionner la conférence et la réunion sur la réconciliation nationale que parrainaient respectivement la SNA et la SSA.

17. Le 19 février 1995, M. Ali Mahdi et M. Osman Hassan Ali "Atto", représentant de haut rang de la SNA, ont tenu une réunion qui a fortement modifié la situation politique au cours des deux dernières semaines du retrait d'ONUSOM II. Le 21 février 1995, un accord de paix a été signé par le général Aidid et M. Ali Mahdi au nom de la SNA et de la SSA, respectivement, en vue de promouvoir la réconciliation nationale et un règlement pacifique. Cet accord stipulait notamment que les deux côtés acceptaient le principe du partage du pouvoir, s'engageaient à ne pas s'emparer de la présidence par des moyens militaires, mais bien plutôt à y parvenir par la voie d'élections démocratiques, convenaient de régler leurs différends par le dialogue et des moyens pacifiques, et s'accordaient sur une plate-forme commune pour le règlement des problèmes. Il contenait également des dispositions relatives au cantonnement des "technicals" dans certains secteurs désignés à cet effet, et on y décourageait le port d'armes ostensible dans les rues de Mogadishu. On s'y proposait en outre d'enlever les barrages routiers et de rouvrir les principaux marchés de la ville.

18. Un autre progrès sensible a été enregistré le 23 février 1995, lorsque les deux côtés sont parvenus à un accord sur la mise en place de deux comités mixtes appelés à gérer l'aéroport et le port maritime de Mogadishu. Cet accord a été approuvé par le général Aidid et par M. Ali Mahdi. Il constitue une base de coopération entre les parties somaliennes et les organismes des Nations Unies. ONUSOM II et les organismes des Nations Unies se sont engagés à aider les deux comités. Le port de Mogadishu a été rouvert au trafic civil le 9 mars, sous l'administration des comités mixtes de la SSA et de la SNA, grâce à la conclusion d'un troisième accord entre M. Ali Mahdi et le général Aidid, signé le 5 mars. Cet accord prévoyait la reprise des opérations au port, étant donné qu'il était urgent de décharger des navires et des "dhows" transportant des produits de première nécessité. Le 8 mars, les deux dirigeants ont paraphé un quatrième accord, prévoyant la mise en place d'un comité de sécurité composé de miliciens et de policiers des deux parties. Ce comité garantissait que les "technicals" non autorisés n'aient pas accès à l'aéroport et au port et ferait en sorte que la force de police y assure la sécurité; des milices mixtes, à bord de "technicals" nettement identifiés, garantiraient la sécurité des abords ainsi que des itinéraires utilisés pour l'acheminement des marchandises jusqu'aux marchés.

19. Mon Représentant spécial a invité les présidents des deux comités mixtes à se rendre à Nairobi afin de procéder avec l'équipe de coordination des Nations Unies (voir plus loin par. 35) à des consultations relatives à la remise

en train des opérations civiles à l'aéroport et au port maritime. L'un des sujets à aborder est le retour à Mogadishu du matériel nécessaire au fonctionnement des installations portuaires, sans lequel seuls de petits navires peuvent être desservis. Ce matériel, actuellement entreposé dans la base logistique de l'ONU à Brindisi (Italie), sera renvoyé à Mogadishu lorsque les circonstances le permettront. Entre-temps, j'ai convenu provisoirement avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) qu'elle continuerait à se charger des questions d'aviation civile en ce qui concerne la Somalie, en attendant de nouvelles indications du Conseil ou le rétablissement d'un gouvernement en Somalie.

20. La signature de ces accords a eu un effet salutaire sur le processus politique dans son ensemble, la SNA et la SSA soulignant l'une et l'autre qu'elles ne se feraient plus la guerre. Mon Représentant spécial rapporte qu'en conformité avec les accords conclus, les milices SNA et SSA assurent maintenant ensemble la sécurité à l'aéroport et au port maritime de Mogadishu, en coopération avec la force de police somalie. Du fait de ces accords et arrangements, la situation à Mogadishu s'est améliorée et les deux côtés s'emploient maintenant à débattre sérieusement de la convocation d'une conférence de réconciliation nationale largement représentative. Ils se préoccupent également de la mise en place d'un conseil régional et de la nomination d'un gouverneur pour la région de Benadir (Mogadishu).

21. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, ONUSOM II a continué d'encourager et d'aider le peuple somali à établir des conseils de district. Le 20 novembre 1994, elle a homologué le conseil de district de la ville de Kismayo, si bien qu'à ce jour, des conseils ont été établis pour 58 districts sur quelque 92 au total. En outre, huit des 18 conseils régionaux ont aussi été mis en place. L'intérêt porté à la constitution de conseils de district et de conseils régionaux se maintient. Considérant leur importance, j'ai autorisé ONUSOM II, pendant le processus de retrait, à leur faire don de matériel essentiel, y compris groupes électrogènes, pompes à eau, matériel de bureau et mobilier. À Mogadishu, je l'ai aussi autorisée à faire don de quatre groupes électrogènes, pour qu'il soit possible de continuer à approvisionner en eau potable la ville et les villages avoisinants. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a accepté en principe de soutenir les activités de mise en place d'institutions en Somalie après le départ d'ONUSOM II et d'offrir l'assistance nécessaire aux conseils régionaux et conseils de district pour qu'ils soient mieux à même d'assurer l'administration locale. Il examine actuellement avec des donateurs intéressés, y compris l'Institut suédois pour la vie et pour la paix, des arrangements permettant de fournir une aide à ces conseils.

III. ÉVALUATION DES RÉALISATIONS DES Nations Unies EN SOMALIE

A. Aspects politiques

22. Depuis le début de l'engagement des Nations Unies en Somalie, l'Organisation a notamment cherché avant tout à obtenir des cessez-le-feu et à promouvoir la réconciliation nationale. Pour contribuer à la réconciliation nationale, deux grandes conférences ont été organisées avec l'aide et l'appui de l'ONU - la Conférence de réconciliation nationale, au mois de mars 1993, qui a

/...

abouti à l'Accord d'Addis-Abeba, et les consultations de Nairobi, au mois de mars 1994, qui ont abouti à la Déclaration de Nairobi. La société civile somalie était largement représentée à chacune de ces grandes conférences. Plus de 250 représentants de groupes de défense des intérêts des femmes et d'organisations communautaires féminines, ainsi que des notables et des intellectuels, ont participé à la Conférence d'Addis-Abeba et un nombre important de notables étaient présents aux consultations de Nairobi. La suite des événements n'a pas permis que ces accords soient appliqués, mais ils continuent l'un et l'autre à servir de principale référence aux parties somalies dans leurs discussions en vue d'un règlement politique.

23. L'ONU a également organisé des réunions de réconciliation entre clans en province : Conférence de paix du Jubaland, en juin et en août 1993, Conférence de paix et de coopération de Garowe, en décembre 1993, Conférence Digil/Merifle-Rahanweyn-Aulihan, à Bardera, en février 1994, Conférence de réconciliation de la région du Juba inférieur, en juin 1994, et Conférence de réconciliation d'Absame, en juin et juillet 1994. Ces conférences et les accords auxquels elles ont donné lieu ont beaucoup contribué à prévenir les combats entre clans et ont en grande partie limité la région du conflit au sud de Mogadishu.

24. L'ONU a également contribué à obtenir une série de cessez-le-feu à partir du mois de février 1992, date à laquelle les consultations que j'avais organisées avec les représentants de M. Ali Mahdi et du général Aidid ont abouti au premier accord de cessez-le-feu à Mogadishu. Ce cessez-le-feu a été étendu à l'ensemble du pays au mois de janvier 1993. Lorsqu'une reprise des hostilités à Kismayo a compromis la paix relative dans la région du Juba inférieur au mois de février 1994, mon Représentant spécial par intérim a joué un rôle décisif dans le rétablissement du cessez-le-feu. Il a en outre profité de l'occasion pour amener les nombreuses parties en cause à tenir, à Nairobi, des consultations intensives, à l'issue desquelles a été adoptée la Déclaration de Nairobi, au mois de mars 1994. Plus récemment, mon Représentant spécial a collaboré étroitement avec des notables influents pour tenter d'atténuer les combats, sporadiques mais parfois violents, entre clans, qui avaient repris dans le sud de Mogadishu au mois de juin 1994. Combinés à l'effet stabilisant de la présence de la force de maintien de la paix, ces efforts ont contribué pour beaucoup à instaurer et à maintenir une paix relative dans l'ensemble de la Somalie.

25. Comme on l'a déjà mentionné, ONUSOM II a homologué jusqu'ici 58 conseils de district, y compris les deux conseils de district de la région de Sanaag, dans le nord-ouest, qui ont été créés pour répondre aux vœux de la population. Elle a aussi homologué huit conseils régionaux sur un total de 18. En collaboration avec l'Institut suédois pour la vie et pour la paix, elle a aidé les conseils régionaux et les conseils de district à remettre en état ou à reconstruire leurs bureaux, leur a fourni du matériel et a organisé des séminaires à l'intention des conseillers en administration et gestion régionaux et de district. En outre, l'Institut pour la vie et pour la paix a apporté une aide aux conseils régionaux et de district au moyen de projets "Des vivres contre du travail". L'opposition de la SNA à la formation de ces conseils a toutefois empêché la création du Conseil national de transition (CNT), qui, conformément à l'Accord d'Addis-Abeba, devait être constitué des représentants des conseils de district

et des conseils régionaux. On espère que ces conseils seront en mesure de servir de partenaires à la communauté internationale pour le relèvement et le développement lorsque les conditions de sécurité le permettront.

B. Aspects humanitaires

26. En 1992, la Somalie était un pays dévasté. La guerre civile, la sécheresse et la famine avaient fait des centaines de milliers de victimes parmi la population, lui infligeant des souffrances incommensurables. Dans la région où sévissait la famine, environ un tiers de tous les enfants somalis âgés de moins de 5 ans étaient morts de faim et de maladies liées à la malnutrition. Sur une population totale évaluée à 8 millions de Somalis, la vie de 4,5 millions de personnes, au nombre desquelles 1 million d'enfants, était en danger. Les fermes avaient été détruites, le bétail tué, les récoltes brûlées et les habitations rasées. Environ 2 millions de personnes avaient été déplacées de force de leur région d'origine et s'étaient enfuies soit dans les pays voisins soit dans d'autres régions de la Somalie. Les villes et les agglomérations étaient plongées dans un cauchemar d'insécurité. Toutes les institutions assurant l'administration du pays étaient désintégrées et l'infrastructure de base détruite à 60 % au moins.

27. En dépit de ces conditions d'anarchie et d'extrême insécurité, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et plusieurs organisations non gouvernementales ont résolument maintenu une présence continue dans le pays, fournissant une aide humanitaire à des centaines de milliers de Somalis. L'UNICEF – qui était déjà présent dans le nord de la Somalie – a repris ses opérations à Mogadishu au mois de décembre 1991 et le Programme alimentaire mondial (PAM) s'est joint à lui trois mois plus tard, mais l'ONU n'a commencé pour de bon à fournir une aide humanitaire qu'au milieu de 1992. Grâce aux efforts combinés de l'ONU, du CICR et des organisations non gouvernementales, les programmes d'aide humanitaire ont pris de l'ampleur et ont permis de sauver plus de 250 000 personnes pendant la phase critique de la famine et de faire bénéficier des millions de Somalis des secours humanitaires.

28. Depuis lors, la situation humanitaire en Somalie a radicalement changé à maints égards. La sécheresse a été infiniment moins grave qu'en 1992 et 1993. En 1994, la récolte de la saison des pluies courte (Gu), qui dure du mois d'avril au mois de juin, a été très bonne, atteignant près de 75 % du niveau d'avant-guerre de la production des principales céréales, et la récolte de la saison des pluies longue (Der), qui dure du mois de septembre au mois de janvier, a dépassé les niveaux d'avant-guerre. D'autre part, la distribution rapide des secours alimentaires et autres dans le cadre du programme d'assistance humanitaire a contribué pour beaucoup à prévenir une nouvelle famine. Au plus fort de la famine, entre 1992 et 1993, le PAM avait fourni en moyenne 35 000 tonnes de vivres par mois à environ 1,5 million de Somalis. À la fin de 1994, les programmes "Des vivres contre du travail" avaient remplacé la distribution gratuite comme principale forme d'aide alimentaire et le nombre de bénéficiaires directs des secours fournis par le PAM était passé à environ 21 000 par mois, tandis que 280 000 personnes bénéficiaient des programmes "Des vivres contre du travail". Au mois de décembre 1994, le PAM fournissait 6 000 tonnes d'aliments par mois et il prévoit d'en acheminer environ 10 000 tonnes par mois en Somalie en 1995. Le PAM a l'intention d'utiliser

l'aide alimentaire comme une incitation pour encourager les Somalis à participer à divers programmes de reconstruction et de relèvement des institutions, tout en continuant à fournir une aide alimentaire complémentaire et des vivres à des groupes vulnérables, selon qu'il y aura lieu.

29. Depuis que les programmes de secours et d'urgence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont été mis sur pied en 1992, des semences de légumes et de céréales, des outils agricoles et des pesticides ont été distribués avec succès à environ 300 000 agriculteurs dans le besoin et à leurs familles. Plus récemment, dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, les organisations humanitaires ont fait porter l'essentiel de leurs efforts sur le développement rural et agricole durable sous la direction de la FAO. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales se sont employées à relancer la production agricole du pays en contribuant à la reconstruction de l'infrastructure agricole et au renforcement des capacités. Dans le sud de la Somalie, l'UNICEF fournit des semences et des outils pour faciliter la réinstallation de 60 000 agriculteurs déplacés. En 1994, la FAO a décidé de cibler son aide sur des communautés précises et a fourni une assistance à 80 000 familles d'agriculteurs dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage plutôt que de procéder à une distribution générale de semences et d'outils. Grâce à la FAO et aux organisations non gouvernementales, qui ont fourni des médicaments vétérinaires et assuré la vaccination des animaux, les exportations ont repris; environ 500 000 têtes de bétail ont été exportées depuis 1993.

30. Entre 1991 et le milieu de 1993, au moins 1,5 million de Somalis, soit environ 25 % de l'ensemble de la population, ont été déplacés à l'intérieur de la Somalie ou dans les pays voisins. Sur ce nombre, 121 630 réfugiés et 45 327 personnes déplacées dans le pays ont été réintégrés dans leur région d'origine avec l'aide des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Organisation internationale pour les migrations. La situation dans leur région d'origine s'étant améliorée, 80 430 autres réfugiés sont retournés spontanément en Somalie. Il reste encore environ 500 000 Somalis réfugiés dans les pays voisins. Bien que le nombre des personnes déplacées dans le pays s'étant inscrites pour rentrer dans leurs foyers soit passé de 71 000 en juin 1994 à plus de 150 000 en décembre 1994, il en reste encore 350 000, dont près de la moitié à Mogadishu.

31. Entre 1992 et 1995, l'UNICEF et les organisations non gouvernementales avec lesquelles il collabore ont vacciné plus de un million de femmes et d'enfants somalis contre des maladies telles que la tuberculose, la rougeole et le tétanos. Depuis 1992, l'UNICEF a fourni des aliments complémentaires et une assistance sous d'autres formes à environ 600 000 bénéficiaires. Ces derniers comprennent, depuis le mois de mai 1993, 65 000 femmes et enfants vulnérables en moyenne par mois, contre 168 000 au mois de janvier 1993. Si ces chiffres sont très inférieurs à ceux d'avant mai 1993, c'est parce qu'il est généralement devenu plus facile de se procurer de la nourriture dans une grande partie du centre et du sud de la Somalie. L'accès de la population somalie aux services et infrastructures de santé s'est aussi nettement amélioré. Cela est dû notamment au fait que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) n'a cessé, depuis 1992, de distribuer les médicaments essentiels et les fournitures

médicales voulues pour couvrir les besoins d'environ 2,2 millions de Somalis, ainsi qu'aux soins dispensés, sous les auspices de l'UNICEF et de l'OMS, par 1 800 agents sanitaires supplémentaires, qui ont reçu une formation en matière de préparation aux situations d'urgence, de planification et de gestion de la santé, et de diagnostic et de traitement du paludisme, de la tuberculose, du choléra et autres maladies, et qui font l'objet d'une supervision technique. L'OMS a fourni des médicaments essentiels et du matériel médical à 11 hôpitaux, 113 organisations non gouvernementales nationales et 46 organisations non gouvernementales internationales travaillant dans le secteur de la santé. L'UNICEF fournit un appui logistique et une assistance sous d'autres formes en vue de la remise en état des infrastructures de santé publique, comprenant la création de 450 postes sanitaires, de centres et d'hôpitaux.

32. Entre 1991 et 1992, l'impossibilité d'accéder à de l'eau potable a entraîné des taux de mortalité et de morbidité extrêmement élevés du fait des maladies diarrhéiques. Depuis juin 1992, le PNUD exploite le champ de puits d'Afgoy qui alimente en eau plus d'un million de résidents de Mogadishu et qui, après des travaux de remise en état, a retrouvé 40 % de sa capacité d'avant-guerre, facteur qui a largement contribué à empêcher des épidémies de grande ampleur causées par l'eau contaminée des puits de surface. Les institutions évaluent à 1 349, sur un nombre total de 34 789 cas signalés, les décès causés par l'épidémie de choléra qui a frappé diverses parties de la Somalie au cours des premiers mois de 1994. Cette épidémie aurait eu des effets beaucoup plus dévastateurs en l'absence d'un système d'alimentation en eau fonctionnant convenablement. L'OMS a mis en place des laboratoires en Somalie pour analyser l'eau et diagnostiquer le choléra et autres maladies épidémiques. Au cours des trois dernières années, l'UNICEF a apporté son concours pour la remise en état de huit systèmes d'adduction d'eau urbains, la javellisation quotidienne de l'eau de plus de 1 200 sources pendant l'épidémie de choléra, et la construction de 380 puits et 12 trous de sonde, facilitant ainsi l'accès à l'eau potable à plus de 1,5 million de personnes en Somalie.

33. Une évolution analogue a été observée dans le domaine de l'éducation. Depuis janvier 1993, l'UNESCO répond aux besoins en matière d'éducation de plus de 250 000 enfants grâce à la réintroduction d'un programme d'enseignement standardisé et à la fourniture de plus d'un million de manuels scolaires et de livres du maître. L'UNESCO a également assuré la formation d'enseignants pour 267 écoles qui desservent plus de 150 000 élèves. L'UNICEF, en collaboration avec l'UNESCO, a formé 550 instituteurs dans l'ensemble de la Somalie. L'UNESCO, en mettant au point des dossiers pédagogiques de crise pour les zones rurales et les camps de réfugiés et de personnes déplacées où les écoles n'existent pas ou sont en mauvais état, a permis à un grand nombre de Somalis d'accéder à l'éducation. L'UNESCO continue également d'organiser des séminaires et des cours de recyclage pour les directeurs d'école et les enseignants en Somalie et a mené une campagne de sensibilisation aux dangers des mines qui a touché 30 000 Somalis réfugiés dans des camps au Kenya. À ce jour, plus de 500 000 Somalis ont reçu une éducation et une formation de base grâce aux programmes de l'UNESCO. Depuis 1993, l'UNICEF a aidé à constituer des comités scolaires dans 115 communautés, a prêté son concours pour fournir de la documentation pédagogique et remettre en état 450 écoles environ, dont des écoles coraniques, et a mené des activités dont ont bénéficié plus de 150 000 élèves en Somalie.

34. Face à cette évolution, le programme d'aide humanitaire en Somalie a changé d'orientation et s'attache désormais à consolider les acquis. Il reste à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires humanitaires à continuer de progresser dans ce sens dans une Somalie déchirée par les conflits et, dans le même temps, à orienter ses activités vers le relèvement, le redressement et la reconstruction, sans compromettre pour autant les secours d'urgence lorsque ceux-ci sont nécessaires.

35. Pour relever ce défi après le départ d'ONUSOM II, une Équipe de coordination des Nations Unies a été constituée sous la direction du représentant résident du PNUD, qui est aussi le Coordonnateur de l'action humanitaire. Le groupe des donateurs que représente l'Organe de coordination à l'aide en Somalie ayant donné l'assurance qu'il continuerait d'appuyer les programmes humanitaires dans ce pays, l'Équipe de coordination, entre autres, se tient en contact avec les ONG nationales et internationales ainsi que la communauté des donateurs afin d'harmoniser les activités des partenaires opérationnels et d'en assurer la cohérence. Le Coordonnateur de l'action humanitaire se propose en outre d'instituer des liens de coordination officiels avec les conseils reconnus au niveau des districts et des régions, le but étant de faire en sorte que la tâche de reconstruction de la Somalie soit entre les mains de Somalis dévoués et compétents.

36. Les institutions et organismes des Nations Unies suivront la situation humanitaire en Somalie – sur laquelle ils feront rapport – en maintenant dans l'ensemble du pays du personnel humanitaire national et international. Afin d'améliorer la coordination des activités et des programmes des partenaires participant à l'action humanitaire, les liens noués par l'Équipe de coordination avec les donateurs et les ONG seront resserrés sur le terrain afin que les divers partenaires tirent profit au maximum des ressources disponibles.

37. Les organismes humanitaires estiment que, dans l'avenir prévisible, ils continueront probablement à exercer leurs activités sur fond d'instabilité politique et d'incertitude. Leur décision de rester en Somalie sera fonction de la bonne volonté et de la coopération que leur témoigneront la population et les dirigeants somalis. Sans le soutien actif de ces derniers, il est peu probable que les futurs programmes humanitaires soient véritablement efficaces; en revanche, il est plus que probable que les progrès réalisés grâce aux efforts concertés des organismes internationaux et de leurs partenaires somalis, qui font preuve d'un grand dévouement, seront réduits à néant.

38. En l'absence d'institutions nationales capables de faire face ne serait-ce qu'à des situations d'urgence mineures, la Somalie demeurera vulnérable à de futures catastrophes. Il est pratiquement certain que le pays continuera d'avoir besoin de secours humanitaire pendant un certain temps, ce qui nécessitera des interventions ciblées de la part des organismes humanitaires afin d'éviter que le pays ne soit de nouveau placé dans une situation de crise. À cette fin, le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU a lancé un appel global interorganisations des Nations Unies en faveur de la Somalie, dans le cadre duquel il a demandé 70 millions de dollars des États-Unis au total pour l'exécution des activités des organismes au cours du premier semestre de 1995. La plupart des activités seront axées sur les communautés et feront donc pleinement appel à la participation de la population. Les

organismes des Nations Unies apporteront leur appui aux programmes de renforcement des capacités tout en aidant les ONG locales ainsi que les organisations communautaires dans leurs activités de secours et de relèvement initiales. L'accent sera également mis sur l'assistance dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la reconstruction. À l'heure actuelle, le PNUD poursuit la mise en oeuvre de programmes de reconstruction intégrés au niveau communautaire, notamment des écoles et des réseaux d'approvisionnement en eau. Il a également institué des mécanismes pour l'octroi de crédits aux femmes ainsi que des activités génératrices de revenu. L'application continue par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de programmes à impact rapide apporte la stabilité nécessaire pour le rapatriement en 1995 de plus de 500 000 Somalis qui sont encore réfugiés. Leur modernisation et la remise en état des infrastructures de base complètent les activités menées par l'OIM en faveur des personnes déplacées à l'intérieur même du pays.

39. L'un des grands défis que la Somalie devra relever sera d'offrir des emplois au grand nombre de chômeurs et, ce faisant, de contribuer à la revitalisation de l'économie et de stimuler les capacités de production des communautés dévastées par la guerre. Les organismes des Nations Unies ont tenu compte de ce facteur dans leur planification pour 1995. Un autre problème critique auquel doivent faire face les organismes humanitaires et la population somalie est celui de la démobilisation. En 1994, 25 000 miliciens environ ont été démobilisés avec l'aide du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies. Le succès des programmes de démobilisation prévus par les organismes pour 1995 grâce à la fourniture d'une formation et d'incitations du type "des vivres contre du travail" auront des répercussions considérables sur le processus de paix et de réconciliation et sur la stabilité du pays.

40. Il est capital que les progrès réalisés grâce à l'action des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales internationales et des organisations non gouvernementales nationales et internationales ces trois dernières années ne soient pas réduits à néant. À ce jour, moins de 10 % des ressources demandées dans l'Appel de fonds des Nations Unies en faveur de la Somalie ont été obtenus. Je prie instamment la communauté internationale des donateurs de verser des contributions pour financer les activités prévues par les organismes des Nations Unies et autres organismes de secours. Un tel financement est nécessaire d'urgence non seulement pour réaliser les objectifs susmentionnés, mais aussi pour donner aux Somalis les moyens de reconstruire leur pays et de briser le cercle vicieux du désespoir.

C. Déploiement des personnels militaire et civil

41. Depuis l'arrivée au milieu de l'année 1992 de 50 observateurs militaires non armés et de 500 agents de sécurité, l'ONU a déployé en Somalie un effectif maximum de 30 000 personnes (troupes et personnel logistique) après le retrait de la Force d'intervention unifiée en Somalie (UNITAF) au début du mois de mai 1993. Outre les activités tendant à créer un environnement sûr dans lequel l'assistance humanitaire puisse être acheminée et distribuée en toute sécurité, que leur assignait le mandat approuvé par le Conseil de sécurité, les forces de l'ONUSOM se sont aussi acquittées d'activités diverses allant de la fourniture d'escortes de sécurité pour les convois humanitaires à l'organisation de cours spécialisés à l'intention de la police somalie. Elles ont également apporté

leur concours pour l'exécution de projets de développement communautaire et la fourniture d'une aide médicale à la population civile somalie.

D. Programme concernant la police

42. On rappellera qu'ONUSOM II avait pour mission d'aider les Somalis à reconstituer une force de police nationale de 10 000 membres, ce qui devait être fait à la fin de 1994. L'effectif envisagé a dû, toutefois, par suite de contraintes financières, être réduit à 8 500. Au 1er mars 1995, une force de cet effectif était opérationnelle en Somalie, dont 2 000 hommes déployés dans la région nord-ouest.

43. Le programme de formation de la police a été activement mené et, à la fin de 1994, 2 179 policiers de tous rangs, au total, avaient suivi des cours de recyclage en vue de la nécessaire reprise en main que des années d'absence de leur travail par suite de l'effondrement de l'appareil de l'État somali, quatre années auparavant, imposaient.

44. À la fin de janvier 1995, la police somalie était opérationnelle dans 82 postes de district. Des agents de police étaient visiblement présents sur les routes et dans diverses localités. Ces forces de police permettaient de mettre sur pied des patrouilles, motorisées ou non, et d'affecter des agents à des postes fixes pour recevoir les plaintes des citoyens et mener des enquêtes dans les affaires criminelles. Dans le cadre du programme considéré, la police a été dotée de véhicules, de matériel de transmissions, de machines à écrire, d'articles de papeterie, de carburants et de lubrifiants pour lui faciliter l'exercice de ses fonctions. D'importantes quantités d'uniformes de policier ont également été fournies par des donateurs. Dès qu'ONUSOM II a commencé à se retirer, les stocks de véhicules et d'équipements militaires qu'avait fournis la communauté des donateurs ont été réexpédiés de Somalie à la demande de ceux-ci.

45. Le programme concernant la police géré dans le cadre d'ONUSOM II a été financé au moyen de contributions volontaires en espèces et en nature de la communauté des donateurs. L'appui international à ce programme cessera le 31 mars 1995, à l'expiration du mandat d'ONUSOM II, les ressources du fonds d'affectation spéciale créé aux fins de la mission étant épuisées. Si l'on ne trouve pas les ressources nécessaires à la poursuite du programme passée cette date, c'est l'ensemble du programme concernant la police qui sera compromis et il est probable que les conditions de sécurité dans un certain nombre de régions s'en ressentiront. Je fais appel à la communauté des donateurs pour qu'ils versent des contributions volontaires supplémentaires pour le programme concernant la police somalie, contributions qui pourront être acheminées par l'intermédiaire des agences appropriées qui fonctionnent dans le pays.

E. Programme concernant l'administration de la justice

46. Pendant la période couverte par le rapport, le personnel judiciaire a bénéficié d'une formation portant sur les aspects éthiques de l'administration de la justice, sur la justice pour mineurs, sur les sentences (jurisprudence et comportement des juges) et sur les droits de l'homme et la primauté du droit. Il y a actuellement en Somalie 11 cours d'appel, 11 tribunaux régionaux et 46 tribunaux de district qui fonctionnent dans tout le pays et ses 46 districts,

/...

l'effectif du personnel judiciaire se montant au total à 374 personnes. Tous ces tribunaux ont bénéficié d'un appui d'ONUSOM II, appui grâce auquel il a notamment été possible de réparer et de réaménager certains locaux à l'usage des tribunaux et les installations de certaines prisons. En outre, un certain nombre de véhicules ont été fournis.

47. ONUSOM II a également apporté un appui à 12 prisons auxquelles ont été fournis des denrées alimentaires, de l'eau ainsi que des services médicaux à l'intention des détenus. En outre, 672 gardes ont été certifiés par ONUSOM II qui leur versait leurs salaires. Le Programme alimentaire mondial a fourni aux prisons des rations et de l'huile végétale.

48. Des arrangements ont été conclus avec l'UNESCO afin d'entreprendre des programmes de formation éducatifs et professionnels dans les prisons, en commençant par la prison centrale de Mogadishu. L'UNESCO s'est déclarée prête à prendre la suite du projet après le départ d'ONUSOM II.

F. Aspects financiers

49. Le coût total d'ONUSOM I et ONUSOM II (1er mai 1992-28 février 1995) s'est élevé à 1 640 000 dollars des États-Unis, environ. Au 10 mars 1995, les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie s'élevaient à 21,6 millions de dollars, dont 21,5 millions de dollars pour la reconstitution de la force de police et le rétablissement du système judiciaire somalis, et 100 000 dollars pour l'appui aux forces d'ONUSOM II. Des dépenses d'un montant de 15,2 millions de dollars à prélever sur le Fonds ont été autorisées au titre de la reconstitution de la force de police et du rétablissement du système judiciaire somalis.

50. Par sa résolution 49/229 du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a alloué un montant brut de 253 704 400 dollars (soit un montant net de 250 495 600 dollars) pour l'entretien d'ONUSOM II pendant la période allant du 1er octobre 1994 au 28 février 1995. Des prévisions de dépenses révisées pour la dernière période du mandat, allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995, seront présentées à l'Assemblée lors de la reprise de sa quarante-neuvième session.

51. Il convient de noter que la situation de trésorerie du compte spécial d'ONUSOM II demeure précaire. Au 10 mars 1995, le solde non acquitté des contributions au compte mises en recouvrement depuis le lancement de l'Opération s'élevait à 387,2 millions de dollars (15 millions pour l'ONUSOM et 372,2 millions pour ONUSOM II). Les dépenses des contingents n'ont donc été remboursées que pour les périodes dont la dernière s'est terminée le 30 septembre 1994. Des montants restent en outre à verser au titre du matériel appartenant aux contingents. Au 10 mars 1995, le solde non acquitté des contributions à toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 milliard 679 millions de dollars.

IV. RETRAIT D'ONUSOM II

52. Comme suite à la décision que le Conseil de sécurité avait prise à cet effet, la phase initiale du retrait des forces d'ONUSOM II a consisté à

/...

redéployer à Mogadishu les troupes qui se trouvaient à Baidoa, Baledogle, Afgoye et Kismayo. Le retrait de Kismayo a été effectué avec le soutien d'une force opérationnelle navale indienne, comprenant deux frégates, un navire logistique et six hélicoptères. Les contingents zimbabwéen et malaisien ont été rapatriés entre le 28 décembre 1994 et le 5 janvier 1995. Le personnel de l'hôpital pakistanais a été rapatrié le 11 janvier 1995. Le personnel du quartier général de la Force a été réduit de 50 % au 15 janvier 1995 et transféré du secteur de l'ambassade à l'aéroport.

53. Les contingents indien, zimbabwéen et malaisien, une partie du personnel du quartier général de la Force et celui de l'hôpital pakistanais ayant été rapatriés, les effectifs d'ONUSOM II, soit les contingents pakistanais, égyptien et bangladais ainsi que le reste du personnel du quartier général de la Force, avaient été réduits à 7 956 hommes au 2 février 1995. Le retrait s'accélérait, le soutien militaire que l'ONUSOM apportait aux organismes des Nations Unies, aux organismes de défense des droits de l'homme et aux ONG qui poursuivaient des activités humanitaires a été considérablement réduit. Les principales coupes ayant débuté à la mi-février, les Casques bleus d'ONUSOM II n'ont plus été en mesure d'assurer la protection nécessaire aux organismes à vocation humanitaire à Mogadishu. Il a donc été conseillé auxdits organismes d'évacuer leur personnel international vers Nairobi avant le 15 février 1995.

54. Le secteur de la composante humanitaire et le secteur sud ont été évacués le 30 janvier 1995, une section de la brigade pakistanaise restant en arrière-garde afin de tenir les immeubles du secteur sud qui étaient nécessaires pour assurer la défense tactique de l'aéroport. L'administration d'ONUSOM II a évacué les secteurs de l'université et de l'ambassade plus tôt que prévu, l'Opération ayant pris fin le 31 janvier 1995. La brigade pakistanaise et toutes les autres unités militaires se trouvant dans ces secteurs ont donc été redéployées à l'aéroport le 2 février 1995. Toutes les troupes ont ensuite été concentrées à l'aéroport ainsi qu'au nouveau et à l'ancien ports maritimes.

55. Du 8 au 10 février, M. Kofi Annan, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, s'est rendu en Somalie afin de revoir les préparatifs de la phase finale et complexe de l'opération, au cours de laquelle une force d'intervention combinée, commandée par le général Anthony C. Zinni (États-Unis d'Amérique), et composée de forces des pays suivants, devait appuyer le retrait de l'ONUSOM : États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Malaisie, Pakistan et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. M. Annan a rencontré mon Représentant spécial, le commandant de la Force et certains des membres du personnel civil et militaire d'ONUSOM II, des représentants des organismes des Nations Unies à vocation humanitaire et des ONG et le commandant de la Force d'intervention combinée. Il a également envisagé les arrangements selon lesquels une présence de l'ONU pourrait être maintenue en Somalie.

56. Le retrait d'ONUSOM II s'est effectué avec un minimum d'interruptions. Conformément aux plans élaborés par l'Opération, en consultation avec la Force d'intervention combinée, il a été décidé qu'il serait achevé au 6 mars 1995, trois semaines avant la date limite fixée par le Conseil de sécurité.

57. La phase finale du retrait des troupes a commencé avec le rapatriement de quelque 1 750 soldats pakistanais, qui s'est effectué du 12 au 15 février. Celui-ci a été suivi par le rapatriement de la brigade égyptienne, comprenant 1 160 hommes, qui s'est effectué du 17 au 20 février. Du 23 au 27 février, un effectif supplémentaire de 2 600 personnes du contingent pakistanais et du quartier général de la Force a été rapatrié, ce qui a laissé sur place un personnel militaire d'environ 2 500 hommes, Pakistanais et Bangladais, qui constituait l'arrière-garde d'ONUSOM II.

58. Le port maritime de Mogadishu a été remis à la Force d'intervention combinée et fermé au trafic commercial le 28 février. Mon Représentant spécial et ses collaborateurs, de même que le commandant de la Force et les derniers des membres du personnel du quartier général de la Force qui s'y trouvaient encore, ont quitté Mogadishu par avion le 28 février 1995. Le retrait de l'arrière-garde d'ONUSOM II a débuté le 27 février 1995 et s'est achevé avec succès le 2 mars. Les éléments de la Force d'intervention combinée qui avaient débarqué à Mogadishu le 28 février 1995 afin de couvrir le retrait d'ONUSOM II ont également quitté Mogadishu le 3 mars, sans subir de pertes, menant ainsi à bien l'opération "Bouclier unifié".

59. Le retrait de tout le personnel international se trouvant en Somalie, à l'exception de 25 civils appartenant au personnel des Nations Unies et de 11 membres du personnel d'un entrepreneur assurant la logistique en sous-traitance, ainsi que d'un agent responsable des expéditions, était achevé le 28 février 1995. Le groupe restant a supervisé l'expédition des derniers envois de matériel d'ONUSOM II qui avaient été confiés à l'arrière-garde de la mission. Il a quitté Mogadishu avec l'arrière-garde militaire d'ONUSOM II, le 3 mars 1995. Outre le matériel appartenant aux contingents, plus de 156 000 mètres cubes de matériel appartenant à l'ONU ou loué par elle, dont le coût a été évalué à 120 millions de dollars environ, ont été expédiés de Somalie par mer et par air pendant les deux derniers mois de la présence d'ONUSOM II en Somalie. Les bureaux de l'Opération sont maintenant temporairement réinstallés à Nairobi. Le quartier général de la Force a cessé de fonctionner à Nairobi le 8 mars 1995. Le retrait de Somalie s'est ainsi achevé avec succès, dans l'ordre et l'organisation, sensiblement plus tôt que prévu, chacun des soldats et des membres du personnel international d'ONUSOM II, de même que les troupes de la Force d'intervention combinée, ayant pu quitter la Somalie en toute sécurité.

60. Il a été fait don aux conseils de district somalis du matériel d'une valeur de 235 761 dollars des États-Unis, apport essentiel pour la population locale. Les institutions des Nations Unies oeuvrant en Somalie ont demandé que certains des biens résiduels d'ONUSOM II leur soient rétrocédés afin de faciliter la poursuite de l'assistance humanitaire et des projets de développement après le retrait de l'Opération. Des dispositions ont été prises pour leur vendre une partie de ces biens à moindre prix.

61. Des dispositions spéciales ont également été prises pour la garde du matériel de transmissions d'ONUSOM II, d'une valeur estimative de 500 000 dollars des États-Unis, qui a été envoyé à Nairobi. Dès que les circonstances permettront de réinstaller les bureaux politiques et autres antennes des Nations Unies à Mogadishu, ledit matériel sera ramené en Somalie afin de répondre aux besoins des services considérés.

V. OBSERVATIONS

62. Le présent rapport correspond à une phase de transition dans les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour secourir un peuple et un pays aux prises avec les horreurs de la famine, de la guerre civile et de l'effondrement de toutes les institutions régissant la vie publique. C'était une mission difficile et tous les objectifs que le Conseil de sécurité lui avait assignés n'ont pas été atteints. Néanmoins, comme on l'a vu dans les chapitres précédents, l'Opération des Nations Unies en Somalie peut tirer satisfaction des résultats importants qu'elle a obtenus, en particulier si l'on se souvient qu'à la fin de 1992, 3 000 hommes, femmes et enfants mouraient de faim chaque jour et que ce sont les secours apportés par la communauté internationale qui ont mis fin à cette tragédie. S'agissant de la réconciliation nationale, la communauté internationale, grâce aux efforts de la Force d'intervention unifiée et d'ONUSOM I et II, s'est efforcée de créer un environnement propice qui permettrait aux dirigeants somalis d'atteindre cet objectif. Le maximum qu'elle pouvait faire pour les parties somalies était de ne négliger aucune occasion de les aider à s'entendre sur les modalités du rétablissement de leurs structures politiques et administratives grâce à un processus de réconciliation fondé sur une base aussi large que possible, en vue de la reconstruction du pays. Si la volonté politique d'arriver à un compromis durable a fait défaut, la responsabilité doit en être attribuée aux dirigeants somalis.

63. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité a décidé par sa résolution 954 (1994) de retirer ONUSOM II de Somalie à la fin du mois de mars 1995. Le Conseil était disposé à poursuivre ses efforts de maintien de la paix tant qu'il estimait que la présence des Nations Unies bénéficiait de la coopération des factions somalies, ce qui lui permettait d'apporter une contribution utile. Toutefois, ces derniers mois, il a fallu conclure que la présence des Nations Unies en Somalie ne favorisait plus la réconciliation nationale. Il n'existait aucun signe évident de la volonté politique des parties en conflit de négocier une solution mutuellement acceptable. Les accords conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies se sont effondrés et la sécurité a continué à se détériorer, en particulier à Mogadishu. Le personnel de maintien de la paix et les convois humanitaires ont été menacés et à plusieurs reprises sauvagement attaqués. Les dirigeants somalis n'ont tenu aucun compte des avertissements formulés à maintes reprises, notamment par la mission spéciale du Conseil lui-même en octobre 1994, selon lesquels s'ils ne faisaient pas preuve d'un minimum de volonté politique, il serait nécessaire de réexaminer la nécessité d'une présence des Nations Unies en Somalie. Dans ces conditions, le maintien d'ONUSOM II ne pouvait plus se justifier.

64. L'expérience d'ONUSOM II a ainsi confirmé la validité du point sur lequel le Conseil de sécurité a sans cesse insisté dans ses résolutions sur la Somalie, à savoir que la responsabilité des compromis politiques et de la réconciliation nationale doit être assumée par les dirigeants et le peuple concernés. C'est à eux qu'il incombe au premier chef de créer les conditions requises sur le plan politique et sur celui de la sécurité pour que les efforts de rétablissement et de maintien de la paix puissent être efficaces. La communauté internationale ne peut que faciliter, promouvoir, encourager et aider. Elle ne peut ni imposer la paix, ni contraindre des parties récalcitrantes à l'accepter.

65. D'autres leçons importantes peuvent aussi être tirées quant à la théorie et la pratique des opérations multifonctionnelles de maintien de la paix dans des situations de guerre civile et de chaos, en particulier en ce qui concerne la distinction qui doit clairement être établie entre les activités de maintien de la paix et les mesures coercitives. Le monde a changé, de même que la nature des situations de conflit dont on demande à l'Organisation des Nations Unies de s'occuper. Il est indispensable de revoir de près et de façon créative notre conception du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix dans le contexte de l'opération en Somalie. Certaines de mes conclusions initiales à ce sujet sont formulées dans mon récent rapport de situation intitulé "Supplément à l'Agenda pour la paix" (S/1995/1).

66. À maintes reprises, j'ai déclaré que le retrait d'ONUSOM II ne signifiait pas que l'Organisation des Nations Unies abandonnait la Somalie. Les organismes et organisations des Nations Unies ainsi que les ONG se sont déclarés résolus à poursuivre leur action humanitaire en Somalie. En 1994, leurs efforts ont porté sur la mise en place de services primaires de relèvement afin de consolider les succès réalisés au cours de la phase des secours d'urgence. Leur action pendant la période postérieure au retrait d'ONUSOM II sera centrée sur le relèvement, le redressement et la reconstruction, indépendamment de la fourniture de secours d'urgence là où le besoin s'en fait sentir. Là aussi, toutefois, la réalisation de cet objectif dépendra essentiellement de la mesure dans laquelle le peuple somali se montrera disposé à coopérer de façon efficace et fiable avec les organismes et les ONG. Vu la situation actuelle en matière de sécurité, tout leur personnel international a quitté Mogadishu le 14 février pour se rendre dans d'autres zones de la Somalie ou à Nairobi. Au 20 mars 1995, 30 agents internationaux continuaient à travailler dans le pays. Dès que la sécurité s'améliorera, le personnel international retournera à Mogadishu, où les organismes ont toujours des bureaux réduits au minimum dont le fonctionnement est assuré par un personnel somali. J'ai évoqué précédemment le problème critique que pose le financement des activités prévues par les organismes des Nations Unies et des programmes relatifs à la police et à la justice.

67. L'expérience d'ONUSOM II a révélé le lien fondamental qui existe entre l'assistance humanitaire, qui vise à améliorer la situation dans l'immédiat dans les cas d'urgence, et l'assistance aux fins de la réconciliation nationale, qui est nécessaire pour assurer la stabilité à long terme de sorte que les résultats positifs de l'assistance humanitaire puissent être préservés et que la tragédie ne se reproduise pas. Les deux vont ensemble, aucune ne peut être substituée à l'autre. Dans cet esprit, je continuerai à offrir mes bons offices pour aider les factions somaliennes à parvenir à un règlement politique et je maintiendrai une présence politique dans la région à cette fin. Pour décider de l'ampleur et du mandat de cette présence, il faudra déterminer si les factions somaliennes souhaitent que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de facilitation ou de médiation et sont prêtes à coopérer avec elle. Son emplacement devrait être à Mogadishu, mais cela dépendra, initialement en tout cas, de la situation en matière de sécurité. C'est en raison de l'insécurité qui règne à Mogadishu que j'ai donné pour instruction à mon Représentant spécial de s'installer temporairement à Nairobi à la fin du mois de février; j'ai toujours l'intention, toutefois, de rétablir une présence politique des Nations Unies à Mogadishu dès que la chose sera réalisable.

68. Dans l'immédiat, j'ai donné pour instruction à mon Représentant spécial de rester à Nairobi jusqu'à nouvel ordre afin de suivre la situation en Somalie et de coordonner les activités humanitaires des Nations Unies dans le pays. J'espère être en mesure de prendre des décisions concernant l'ampleur et le mandat de la présence politique de l'Organisation des Nations Unies à Mogadishu d'ici la mi-avril, et j'informerai alors le Conseil de mes intentions. Ma préférence va pour le moment à la mise en place à Mogadishu d'un petit bureau politique composé d'un représentant et d'un personnel d'appui restreint.

69. Au cours de ces dernières semaines, certaines indications ont donné à penser que le retrait d'ONUSOM II a peut-être suscité chez les dirigeants somalis une prise de conscience plus aiguë de leurs responsabilités. Si certains dirigeants somalis considéraient comme gênante la présence d'importants contingents de maintien de la paix, cet obstacle a maintenant été éliminé, ce qui les encouragera peut-être à relancer un processus politique dans leur pays. Je juge encourageant que le retrait d'ONUSOM II ait coïncidé avec la signature d'accords qui, jusqu'à présent, ont aidé à éviter les combats centrés sur le port maritime et l'aéroport de Mogadishu et ont permis la réouverture du port maritime dans cette ville. Au cours des quatre dernières semaines, M. Ali Mahdi et le général Aidid ont conclu quatre accords politiques à l'application desquels la SNA et la SSA consacrent des efforts concertés. C'est la première fois depuis la Déclaration de Nairobi de mars 1994 que les deux dirigeants apposent leur signature à un accord de paix. Ces indications d'un rapprochement possible permettent peut-être d'espérer que les dirigeants somalis trouveront la force et le courage de s'engager dans un processus de paix plus productif pendant les semaines à venir. Les événements récents en Somalie nous invitent à interpréter avec prudence les indications de cette nature, mais elles pourraient néanmoins se transformer en une tendance encourageante.

70. J'ai rendu compte précédemment du retrait d'ONUSOM II, accompli avec succès avec l'appui généreux de l'opération "Bouclier unifié" de la Force d'intervention combinée. Il s'agissait d'une opération complexe, qui exigeait un travail de planification particulièrement poussé. Elle a été réalisée avec compétence et de façon coordonnée. Je tiens une fois de plus à exprimer ma gratitude aux États Membres qui ont joint leurs efforts pour appuyer ainsi l'Organisation des Nations Unies. Il faut y voir un exemple admirable de coopération internationale et d'assistance mutuelle.

71. Je tiens, pour conclure, à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, M. James Victor Gbeho, et au commandant de la Force d'ONUSOM II, le général Aboo Samah Bin Aboo Bakar, ainsi qu'à leurs prédécesseurs, qui ont tous fait la preuve de leurs remarquables qualités de chef dans des circonstances difficiles. Ma gratitude va aussi à tout le personnel civil – international et somali – d'ONUSOM II ainsi qu'aux soldats de tous grades venus de nombreux pays pour se consacrer à la concrétisation des engagements pris par les Nations Unies à l'égard du peuple de la Somalie. Cette gratitude s'étend de même au personnel de la Force d'intervention combinée. Par-dessus tout, je tiens à rendre un sincère hommage au personnel militaire et civil d'ONUSOM II, aux fonctionnaires

des organismes et programmes des Nations Unies et au personnel des ONG qui ont fait le sacrifice suprême pour aider la Somalie lorsqu'elle était dans le besoin. Enfin, j'exprime ma profonde sympathie aux familles de tous ceux qui ont perdu la vie du fait des tragédies dont la Somalie a été la victime ces dernières années.
